BASSIN BELLEGARDIEN | PAYS DE GEX

CESSY

Trois arrêtés préfectoraux mettent fin à l'exploitation de la carrière de Chauvilly

Un plafond de 40 camions/jour, toutes entreprises et tous passages confondus, a été fixé.

Des sondages, des contrôles et des mesures de protection de l'environnement ont été imposés, ainsi qu'une remise en état des lieux. Photo Le DL/G.Do.

Le bras de fer entre Cessy et les entreprises fréquentant le site de la carrière de Chauvilly, concernant le passage important des poids lourds à travers le village, a pris fin. En effet, trois arrêtés préfectoraux faisant suite à des inspections et à la visite de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) ont fixé un plafond de 40 camions/jour, toutes entreprises et tous passages confondus, mettant ainsi un terme à l'exploitation du site pour deux entreprises. Mais la mairie de Cessy n'entend pas en rester là. Elle constate un accroissement du trafic de camions et a demandé que des comptages soient effectués.

Suspension d'activité

Deux arrêtés préfectoraux ont mis en demeure l'entreprise Albert Pelichet et la SARL Desbiolles, toutes deux de Cessy, de régulariser la situation administrative des installations qu'elles exploitent sur la commune de Gex, suspendant l'activité et prescrivant des mesures conservatoires.

Il a été constaté qu'elles ont continué de remblayer des terrains, en dépit d'un arrêté de 2013 mettant fin à l'exploitation du site, et qu'aucun dossier de demande d'enregistrement n'a été déposé pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes.

L'arrêté a suspendu l'activité tout en prescrivant des mesures conservatoires, en l'attente de la régularisation des établissements avec un délai de six mois. Des sondages et des analyses seront effectués dans le sol avec le prélèvement d'échantillons.

Indépendamment des poursuites pénales qui pourront être engagées, l'inobservation des conditions de la mise en demeure pourra entraîner la fermeture ou la suppression des installations ou la cessation définitive des travaux. En outre, l'arrêté précise la remise en état des lieux.

Protection de l'Oudar

L'autre arrêté touche les installations de traitement et de transit des matériaux inertes, englobant le broyage, le concassage, le criblage etc., de matériaux inertes, relevant de l'enregistrement au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Installation dont une partie des bâtiments n'aurait pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de construire.

Il traite aussi de la remise en état de deux bassins de décantation dans un délai de six mois, limite à 30 m³ le prélèvement d'eau dans l'Oudar et le rejet des eaux pluviales, après traitement si nécessaire, via un fossé le long du chemin de Chauvilly. L'approvisionnement en eau de lavage des matériaux se fera désormais via un bassin de décantation enterré de 2 700 m³, le bassin étant alimenté par les eaux pluviales

Gérard DOUS

La position de la commune

Lors de l'information qu'il a délivrée au conseil municipal, mardi 2 juin, le maire a fait savoir que sa commune entend que l'installation effectuant le traitement des matériaux inertes soit transférée au milieu du site de Chauvilly, pour éviter à Cessy les nuisances s'y rapportant.

Faute du respect de cette condition, il s'opposera à l'autorisation du permis de construire. Pour lui, si l'on se fonde sur le pourcentage de la population de Gex et celle de Cessy, le nombre de passages de poids lourds devrait être de dix par jour pour Cessy. « Je n'en fais pas une exigence, contrairement au déplacement de l'installation de transformation des déchets inertes », a-t-il dit.

ORNEX

Un désamiantage programmé à l'école des Bois

Les élus, au complet, ont notamment planché sur le mobilier de la salle du conseil et les travaux à réaliser à l'école des Bois.

Lors de la séance, le maire, Jean-François Obez, a expliqué le rôle des différents organismes dont fait partie la commune et leur travail, à l'intention des nouveaux élus. Photo Le DL/G.Do.

L'essentiel de la séance du conseil municipal, au complet, placée sous la présidence du maire Jean-François Obez, a été consacré à égrener la litanie de la constitution des commissions communales et autres organismes. Deux délibérations étaient également soumises à l'approbation des conseillers lors de la dernière séance du conseil municipal. 43 612 € TTC -la minorité s'est abstenue- sur un budget prévu de 80 000 € ont été accordés pour l'achat de mobilier (chaises et bureaux), destiné à équiper la nouvelle salle du conseil municipal, que les élus espèrent rejoindre en septembre.

Mettre des classes aux normes

Il a été fait le choix de récupérer certains mobiliers actuellement utilisés et conformes aux attentes ergonomiques et esthétiques. De ce point de vue, la commune a défini les tons de couleur souhaités et a souhaité que les mobiliers soient en harmonie entre eux.

Les sols de cinq classes, de la salle des maîtres et de la bibliothèque, résultant de l'agrandissement -en 1986- de l'école des Bois, sont en mauvais état, a précisé Willy Delavenne, maire adjoint. Ils ne permettent plus de garantir une propreté des lieux de vie des élèves. La surface à traiter est de 400 m², pour une durée de chantier de trois semaines, durant lesquelles le bâtiment sera inoccupé. Des travaux de désamiantage auront lieu en premier. Ce chantier se montant à 51 780 € TTC avait été initialement prévu en 2021, mais la situation sanitaire a bouleversé le planning des travaux initialement prévus à l'école de Villard. Du coup, l'opération à l'école des Bois a été avancée. Conséquence : l'accueil de loisirs de cet été a été déplacé à l'école de Villard et les travaux programmés dans cette école se dérouleront en 2021. Trois membres de la minorité se sont abstenus.

G.Do.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 29 juin.

Neuf commissions désignées

Lors de la désignation des diverses commissions, le maire a longuement expliqué aux nouveaux élus le fonctionnement et leur rôle dans ces organismes, rappelant que les débats en commissions sont placés sous le signe de la discrétion.

Neuf commissions ont été désignées dans lesquelles siègent des membres de la minorité : finances, Jean-François Obez ; enfance et jeunesse, Sandrine Manfrini ; affaires sociales, Cathy Biolay ; environnement et cadre de vie, Olivier Guichard ; urbanisme, Max Giriat ; événements et vie associative, Marie-Claude Roch ; travaux, Willy Delavenne ; sécurité, Willy Delavenne.

Représenteront la commune au Sivom de l'Est Gessien, Willy Delavenne, Max Giriat, Jean-François Obez, Dominique Ganne, Ludovic Rochat ; suppléants : Marie-Claude Roch, Martine Fournier.

A la SPL Territoire d'innovation : Jean-François Obez, Max Giriat. Au CCAS (vote au bulletin secret deux listes), la liste majoritaire de Cathy Biolay obtient 20 voix, la minorité 6 voix. Sont élus : Cathy Biolay, Marie-Claude Roch, Lisa Vauthier et Ghislane Masrari.

REPÈRES

Toujours des dépôts sauvages...

À la fin de la séance, le maire a annoncé que les dépôts sauvages avaient augmenté et, cette semaine, les services ont collecté 800 kilos de déchets. Le 14 juin, une opération appelée "Coup de net" sera organisée de 8h30 à 12 heures (rendez-vous salle Lavergne) mettant à disposition deux bennes pour la collecte. Cinq lieux de collecte sont prévus pour que les habitants y déposent leurs déchets. Par ailleurs, une conseillère s'est plainte du non-respect des horaires de la taille des haies et de la tonte des pelouses lors du week-end de Pentecôte.

AUDITION NEWS / Célia Chanvillard, Audioprothésiste D.E.

« Les acouphènes ne sont pas une fatalité »

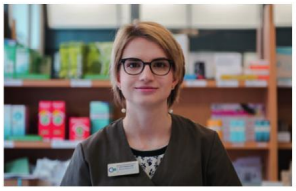

Les Acouphènes : qu'est-ce que c'est ?

Célia Chanvillard : Les acouphènes sont une dysfonction auditive. Une personne qui en souffre entend des sons en l'absence de bruits extérieurs : sifflements, bourdonnements, cliquetis, etc. Ces sons sont produits par le système neurologique et peuvent être perçus dans différentes parties de la tête : dans une oreille ou dans les deux.

Quelles en sont les causes ?

CC : Les acouphènes ne sont pas une maladie, mais un symptôme très souvent relié à une perte d'audition. Selon l'une des hypothèses avancées par les spécialistes, ce serait un « signal fantôme » généré par le cerveau en réponse à un endommagement des cellules de l'oreille interne. Une autre hypothèse repose sur une dysfonction du système auditif central. Deux facteurs principaux sont reliés aux acouphènes. Chez les personnes âgées, c'est la perte d'audition attribuable au vieillissement. Chez les adultes en général, c'est une exposition excessive au bruit.

Quelles sont les solutions face aux acouphènes ?

CC : Comme les acouphènes ont des origines très diverses, il n'existe pas de traitement unique.

Lorsque les médicaments sont la cause du problème (consulter son médecin), un changement de traitement ou une diminution du dosage peut réduire ou guérir les acouphènes.

Si les acouphènes sont causés par une perte d'audition ou par des dommages auditifs consécutifs à une exposition excessive au bruit, on peut avoir recours au générateur de sons blancs Les générateurs de sons blancs sont recommandés aussi bien aux patients ayant une bonne audition qu'aux patients malentendants. L'utilisation d'une prothèse auditive classique peut aussi réduire l'inconfort de certains patients souffrant d'une perte légère ou modérée de l'ouïe en rendant leurs acouphènes moins audibles.

perrier•audition
ESSAIS ET ADAPTATION D'APPAREILS AUDITIFS
Votre spécialiste de l'audition depuis 1960
ANNECY 74000, 3 rue des Glières 04 50 51 42 53
FERNEY-VOLTAIRE 01210, 4 avenue Voltaire 04 50 40 82 50
FAVERGES 74210, 130 rue Carnot 04 50 33 01 32
Retrouvez nos infos et conseils sur www.perrier-audition.fr
189019200

CESSY

La Fête de la batteuse annulée

Le traditionnel tracteur au rond-point de Cessy.
Archives photo Le DL/Bernard TOURNEBIZE

Cette année, vous ne verrez pas le tracteur traditionnel annonçant, au rond-point de l'entrée de la commune, la tenue de la Fête de la batteuse.

En effet, la manifestation qui devait se tenir le dimanche 2 août est tout simplement annulée.

Prenant en compte les mesures sanitaires obligatoires, la mairie a fait savoir que cette fête populaire ne pouvait avoir lieu en août.

Désiré Panadéro et Romain Gallopin, présidents de l'association "Les métiers d'autrefois", donnent rendez-vous à tous en 2021.

SAINT-GENIS-POUILLY

La peur au Café des parents

Le prochain Café des parents aura lieu en visioconférence le mardi 23 juin. Stéphanie Barioz, accompagnatrice psychocorporelle, animera ce temps d'échanges ayant pour thème "L'importance de la peur". Le rendez-vous est fixé le mardi 23 juin de 9h à 10h30. Les modalités pratiques vous seront communiquées lors de votre inscription. Tél. 07 87 38 11 80 - evs@saint-genis-pouilly.fr

AVEC OU SANS CONTACT !
le dauphiné libéré
Marielle CHAPON
Chef de Publicité
06 22 57 23 41
marielle.chapon@ledauphine.com
Je me tiens à votre disposition pour toute solution de communication PRINT, DIGITALE et EVENTS
GROUPE dauphinéMEDIA
74AC01G16 - V1
2000/4600